



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 2273

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des assistantes maternelles. Les assistantes maternelles sont aujourd'hui très sollicitées pour répondre aux besoins des familles. Mais leurs conditions de travail restent actuellement inférieures à ce qu'elles devraient être pour attirer de nouvelles vocations. C'est ainsi notamment que les assistantes maternelles souhaitent que leur situation, au regard de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, puisse faire l'objet d'une mise à plat. Des groupes de travail ont été constitués à cet effet par le ministère des affaires sociales. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement vis-à-vis des propositions élaborées par ces groupes de travail. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001, pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2273

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2984

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3365